

## Profil de l'IADI

L'Association internationale des systèmes de garantie des dépôts (IADI), personne morale de droit suisse à but non lucratif créée le 6 Mai 2002 est domiciliée à la Banque des Règlements Internationaux à Bâle (Suisse).

### Vision

Partager dans le monde l'expertise en matière d'assurance-dépôts.

### Mission

Contribuer à renforcer l'efficacité de l'assurance-dépôts par la promotion d'orientations générales et la coopération internationale.

### Objectifs

Contribuer à la stabilité des systèmes financiers en soutenant la coopération internationale dans le domaine de l'assurance-dépôts, en apportant des orientations pour renforcer les systèmes d'assurance-dépôts, ou en installant de nouveaux et en encourageant le contact international entre les systèmes de garantie des dépôts et avec leurs parties prenantes.

### Gouvernance et Organisation

L'autorité de tête de l'Association est l'**Assemblée générale des membres**, le **Conseil exécutif** assure le bon fonctionnement de l'IADI. Le Président du Conseil exécutif et Président de l'IADI est M. Katsunori Mikuniya, gouverneur de l'Assureur-dépôts du Japon (DICJ). John Chikura Président-Directeur Général du Fonds de Garantie des Dépôts du Zimbabwe est trésorier. Le Secrétaire général est David Walker. L'Assemblée générale des membres se tient tous les ans et le Conseil exécutif au moins 3 fois par an.

Dans la lignée des avancées effectuées depuis l'origine, le Conseil exécutif a fixé trois objectifs stratégiques pour la période 2015-2020 :

- Favoriser la conformité des systèmes de garantie des dépôts avec les Principes Essentiels ;
- Faire progresser la recherche et les recommandations en matière d'assurance-dépôts ;
- Apporter aux membres le support technique qui aide à moderniser et améliorer leurs systèmes d'assurance-dépôts.

Dans le but d'atteindre ses objectifs stratégiques, le Conseil exécutif a créé quatre **Comités du Conseil** en remplacement des huit précédents Comités permanents pour l'aider dans la réalisation de ses missions, chacun se réunit au moins 3 fois par an.

Le **Comité du Conseil - Audit et Risques (ARCC)** pilote le process de reporting financier et de contrôle interne, et le système de gestion des risques dans le cadre des objectifs de l'Association et de ses opérations financières. De plus, il s'assure que les ressources financières de l'Association sont exclusivement dédiées à la réalisation de ses objectifs.

Le **Comité du Conseil - Recherche et Principes Essentiels (CPRC)** s'attache à établir l'IADI comme la source référente en matière de recherche et de positions stratégiques sur les systèmes d'assurance-dépôts, et pour tout autre thématique relative à la stabilité financière. Il contribue à la reconnaissance internationale de l'Association en tant qu'institution phare de l'élaboration des normes et de la doctrine des assureurs-dépôts. Il garantit la valeur et la fiabilité des données de recherche de l'Association.

Le **Comité du Conseil - Relations avec les Membres (MRC)** promeut l'Association et agit pour sa reconnaissance internationale en tant qu'institution phare de l'élaboration des normes et de la doctrine des assureurs-dépôts. Il soutient l'Association dans la stimulation des contacts et des échanges internationaux entre les assureurs-dépôts et avec leurs parties-prenantes.

Le **Comité du Conseil - Assistance Technique et Formation (TTAC)** supervise le développement de programmes de formation et les conférences en matière de garantie des dépôts et de stabilité financière. Il facilite le partage d'expérience et l'échange d'expertise entre Participants et promeut la reconnaissance internationale de l'Association en tant qu'institution internationale de référence des assureurs-dépôts. Il propose des ateliers internationaux de formation et d'assistance technique et des formations à la méthodologie d'évaluation et de conformité aux Principes Essentiels de l'assurance-dépôts.

Des **Comités Régionaux** ont été créés en **Afrique, Asie-Pacifique, Caraïbes, Eurasie, Europe, Amérique Latine, Moyen-Orient & Afrique du Nord, et Amérique du Nord** pour porter les enjeux et intérêts communs des membres et le partage d'informations et

d'idées. Ces comités organisent des rencontres dans leur région au moins une fois par an.

### Participants à l'IADI

#### Membres

Entités qui, par la loi ou par convention, offrent une assurance-dépôts ou un dispositif de protection des déposants. Les membres sont actuellement au nombre de **84**, voir liste ci-après.

#### Associés et Observateurs

Entités ne remplissant pas tous les critères des membres, envisageant la création d'un système de garantie des dépôts ou faisant partie du filet de sécurité financière, ils sont directement intéressés par l'assurance-dépôts. Sont actuellement **8**, voir liste ci-après. Les observateurs sont d'autres parties prenantes à but non lucratif, organisations internationales, institutions financières entités professionnelles.

#### Partenaires

Entités ayant conclu une entente de coopération avec l'IADI dans la poursuite des objectifs de celle-ci. Ils sont actuellement au nombre de **14**, voir liste ci-après.

#### Cotisations

L'IADI collecte une contribution initiale puis des cotisations annuelles auprès de ses Participants. Les Membres paient annuellement 17 650 CHF, pour une dotation initiale de 11 390 CHF (payable sur 2 ans). Les Associés et Observateurs sont soumis à une cotisation annuelle de respectivement 13 240 CHF et 8 825 CHF. Les Partenaires ne paient pas de cotisation.

#### Événements

Lors de son **Assemblée générale annuelle**, l'IADI organise une conférence annuelle. La **15<sup>ème</sup> Conférence « Assurance-dépôts pour tous – adapter les Principes Essentiels à différentes structures et types d'institutions »** a été organisée par l'Autorité des Marchés financiers du Québec (Québec City – Canada, octobre 2017). Le programme des précédentes conférences est consultable [ici](#). La conférence 2018 se tiendra à Bâle, en Suisse.

La **4<sup>e</sup> Conférence de Recherche biennale IADI** s'est tenue en juin 2017 sur le thème « *Concevoir un Système d'assurance-dépôts idéal – théorie et pratique* ». Les précédentes ont porté sur « *Enjeux actuels des assureurs-dépôts* » (2015), « *Evolution du cadre de l'assurance dépôts : régimes de résolution* » (2013) ; « *Crise financière, rôle de la garantie des dépôts* » (2011). La 5<sup>e</sup> Conférence de Recherche aura lieu en Juin 2019. Les Conférences de Recherche IADI sont ouvertes aux universitaires et praticiens du monde entier.

Chaque année, **l'IADI anime conférences, séminaires et ateliers sur divers sujets dans le monde entier**. Le programme 2017 s'est construit autour des sessions « *Assureurs-Dépôts dans un environnement évolutif* » ; « *Résolution d'une banque – exercice de simulation* ». Et six ateliers d'assistance technique ont été menés. Par le passé, les thèmes ont été : *Systèmes intégrés de Garantie des dépôts ; Systèmes Islamiques de Garantie des dépôts ; Evaluation et Gestion des fonds ; Indemnisation et Gestion des réclamations ; Enjeux Cross-frontières ; Résolution des Crises bancaires et Planification stratégique*.

L'IADI organise conjointement avec le Financial Stability Institute (FSI) une conférence annuelle. La dernière édition *Résolution bancaire, gestion de crise et enjeux pour l'Assurance-Dépôts* s'est tenue à Bâle en janvier 2018 et a accueilli 250 participants émanant de banques centrales, autorités de supervision ou de résolution et assureurs-dépôts représentants de 130 organisations et venus de 80 pays. Le programme des événements à venir est publié sur le site internet de l'IADI.

#### Les Principes Essentiels

Dans le but de renforcer l'efficacité de ses membres et de répondre à leurs besoins, l'IADI entreprend des travaux de recherche pour élaborer des principes directeurs en matière d'assurance-dépôts. Les **Principes Essentiels pour un Système d'Assurance-Dépôts Efficace** ont été d'abord édictés puis publiés par le Comité de Bâle de supervision bancaire et l'IADI en juin 2009, puis à la suite de la Revue thématique des systèmes de garantie des dépôts, ils ont été mis à jour en Octobre 2014. Les Principes Essentiels ont été approuvés par le Conseil exécutif de l'IADI puis homologués par le Conseil de Stabilité Financière (CSF).

L'IADI, le Comité de Bâle de supervision bancaire, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale, le Forum européen des Assureurs-Dépôts (EFDI) et la Commission européenne ont contribué à élaborer une **Méthodologie d'Évaluation de la Conformité avec les Principes Essentiels** (approuvée en Décembre 2010). Un *Guide pratique pour l'évaluation de conformité aux Principes Essentiels* a été finalisé début 2016. Ces outils de référence incluent une méthode d'auto-évaluation, un programme d'auto-évaluation du secteur financier (FSAP) utilisés par le FMI et la Banque Mondiale, et des études d'évaluation comparée (peer reviews) conduites par le CSF et le G20. Le corpus complet *Méthodologie d'Évaluation de Conformité* a été soumis au CSF pour l'inclure à son recueil des 12 Standards Internationaux.

### Recherche et Orientations

Six notes d'orientation portant sur *L'Information des Publics sur l'Assurance-dépôts*; *Systèmes et Process d'Indemnisation*; *Niveau de Couverture de l'Assurance-dépôts*; *Réduction du Hasard moral*; *Fonds de Garantie Multiples et Financement Ex-Ante* ont été publiées et soumises au CSF. L'IADI a organisé des **formations à la Méthodologie d'Évaluation de la Conformité** à destination des assureurs-dépôts, superviseurs et contrôleurs à Abuja, Bâle, Bogota, Istanbul, Kuala Lumpur, Nairobi, Port of Spain, Pristina, Tirana et Washington DC. L'IADI a signé un accord avec le FMI et la Banque Mondiale portant sur la participation aux évaluations FSAP et sur la mise à disposition d'experts IADI à cette fin.

Actuellement **9** notes de recherche et d'orientations sont en travaux et portent sur : *Gestion du risque et systèmes de contrôle interne des assureurs-dépôts*; *Systèmes de Cotisations différencielles*; *Rôle des assureurs-dépôts dans les plans de secours, préparation à la crise*; *Inclusion Financière et Innovation*; *Politique d'Intérêt Général*; *Recouvrement des Actifs d'une Banque en Faillite*; *Ratios de Couverture des Fonds de Garantie*; *Enjeu en matière de Résolution des Coopératives financières*; *Reprise d'Actifs*. Les notes publiées sont : *Résolution des Coopératives financières (2018)*; *Gouvernance et Shari'ah pour les Assureurs-dépôts Islamiques (2018)*; *Traitement des Tiers Responsables et de la Fraude en cas de Faillite bancaire (2015)*; *Systèmes de garantie Intégrés (2015)*; *Assurabilité des Dépôts et Comptes d'Investissement Islamiques (2014)*; *Règle de la Shari'ah et Implémentation d'un Système de garantie des Dépôts Islamique (2014)*; *Détection et intervention précoces (2013)*; *Élaboration de systèmes et processus d'Indemnisation efficaces (2013)*; *Systèmes de primes différentielles (2011-mise à jour note 2005)*; *Cadre de protection juridique des systèmes de garantie (2010)*; *Gouvernance des systèmes de garantie (2009)*; *Information du public sur les systèmes de garantie des dépôts (2009)*; *Financement des systèmes de garantie des dépôts (2009)*; *Relations efficaces entre participants du filet de sécurité financière (2006)*; *Traitement des faillites bancaires (2005)*; *Systèmes de primes différentielles (2005)*. Ces publications sont disponibles sur le site IADI.

### Pourquoi adhérer à l'IADI

Depuis sa création, l'IADI avec sa vocation de partager l'expertise en matière d'assurance-dépôts dans le monde est passée de 25 membres fondateurs à 100 participants tout en étant devenu une institution de référence et un support expert d'évaluation des systèmes d'assurance-dépôts dans le monde. L'IADI est une instance de référence, ses Principes Essentiels et orientations de cadrage de l'assurance-dépôts sont utilisés dans le monde entier et par les organisations internationales.

Sont listés ci-dessous quelques bénéfices d'une adhésion à l'IADI. Pour en savoir plus, vous êtes invités à contacter le Secrétaire IADI.

- Avec l'IADI, vous participez à l'élaboration des Principes Essentiels, des normes et des méthodologies d'évaluation dans le but de systèmes d'assurance-dépôts plus efficaces.
- Vous partagez informations et expertise sur les enjeux des assureurs-dépôts en participant aux programmes de formation et d'entraînement.
- Vous accédez à des conférences, des programmes de formation de l'encadrement, et de modules d'apprentissage électronique.
- En participant aux ateliers internationaux d'assistance technique, vos équipes montent en compétences et votre organisation peut bénéficier d'une plus grande conformité aux Principes Essentiels d'une assurance-dépôts efficace.
- Vous rencontrez et pouvez coopérer avec d'autres assureurs-dépôts et instances internationales impliquées dans la stabilité financière (Banque Mondiale, FMI, FSI...)
- Vous participez aux conférences IADI-FSI et avez accès à l'outil de e-learning FSI-Connect.
- Vous accédez au site internet IADI réservé aux membres avec accès aux données de l'étude comparée annuelle sur les assureurs-dépôts.

- Vous renforcez la visibilité et valorisez le rôle des assureurs-dépôts au sein du filet de sécurité financière dans le maintien de la stabilité financière de votre juridiction.
- Vous accédez aux travaux de recherche menés par l'Association en matière d'assurance-dépôts et de résolution de crise bancaires et identifiez les enjeux clef du moment dans le monde.
- Vous bénéficiez d'outils et de connaissances afin de vous préparer à une auto-évaluation de votre système d'assurance-dépôts conduit par vous ou avec le FMI et la Banque Mondiale via le programme SATAP.

Le Secrétaire IADI peut vous mettre en relation avec le président du Comité de votre région pour toute assistance et information complémentaire.

Si vous souhaitez plus d'information sur les événements programmés et à venir ainsi que sur les publications, rapports d'étude, lettres d'information, planning des formations, consultez le site internet [www.iadi.org](http://www.iadi.org).

### Rejoindre l'IADI

Le dossier d'adhésion est à adresser au Secrétaire Général pour examen puis approbation. Le formulaire est disponible sur le site internet de l'IADI [www.iadi.org](http://www.iadi.org).

### Contacter l'IADI

|                            |   |                        |
|----------------------------|---|------------------------|
| <b>Siège :</b>             | c/o Banque des Règlements Internationaux<br>Centralbahnplatz 2 CH-4002 Bâle, Suisse   |                        |
| <b>Tél :</b>               | +41 61 280 99 33  | Fax : +41 61 280 95 54 |
| <b>Email :</b>             | <a href="mailto:service.iadi@bis.org">service.iadi@bis.org</a> Site internet : <a href="http://www.iadi.org">www.iadi.org</a> |                        |
| <b>David Walker :</b>      | Secrétaire Général <a href="mailto:david.walker@iadi.org">david.walker@iadi.org</a>   |                        |
| <b>Tél :</b>               | +41 61 280 99 50 / + 41 76 350 99 50  |                        |
| <b>Kim Peeters White :</b> | Secrétaire Général Adjoint - <a href="mailto:kim.peeterswhite@iadi.org">kim.peeterswhite@iadi.org</a>                         |                        |
| <b>Tél :</b>               | +41 61 280 99 33 / +41 76 350 99 33   |                        |

**Membres :** Albanian Deposit Insurance Agency; Australian Prudential Regulation Authority; Autorité des marchés financiers (Québec); Azerbaïdjan Deposit Insurance Fund; Corporacion de Protección del Ahorro Bancario (Uruguay); Banco de Guatemala como Administrador del Fondo para la Protección del Ahorro; Bangladesh Bank; Bank of Slovenia; Bank of Uganda; Bank Deposit Guarantee Fund (Roumanie); Bank Deposit Guarantee Fund (Algeria); Bank Deposit Security Fund (Soudan); Bank Guarantee Fund (Pologne); Barbados Deposit Insurance Corporation; Brunei Darussalam Deposit Protection Scheme; Bulgarian Deposit Insurance Fund (Bulgarie); Canada Deposit Insurance Corporation; Central Deposit Insurance Corporation (Chine, Taïpei); Corporacion del Seguro de Depositos (Equateur); Credit Union Deposit Insurance Corporation of British Columbia (Canada); De Nederlandsche Bank (Hollande); Deposit and Financial Instrument Protection Fund (Belgique); Deposit Guarantee and Investor Protection Foundation PCC (Liechtenstein); Deposit Guarantee Fund of Finland; Deposit Guarantee Fund (Ukraine); Deposit Insurance Agency (Fédération de Russie); Deposit Insurance Agency (Bosnie-Herzégovine); Deposit Insurance Agency of Kyrgyz Republic; Deposit Insurance Agency of Serbia; Deposit Insurance and Credit Guarantee Corporation (Inde); Deposit Insurance Board of Tanzania; Deposit Insurance Corporation (Trinité et Tobago); Deposit Insurance Corporation of Japan; Deposit Insurance Corporation of Mongolia; Deposit Insurance Corporation (The Bahamas); Deposit Insurance Fund of Kosovo; Depositors and Investors Guarantee Fund (Islande); Deposit Insurance Fund of Lybia; Deposit Insurance of Vietnam; Deposit Protection Agency (Thaïlande); Deposit Protection Corporation (Zimbabwe); Deposit Protection Fund of the Association of German Bank (Allemagne); Deposit Protection Fund (Montenegro); Federal Deposit Insurance Corporation (USA); Financial Market Guarantee System (République Tchèque); Financial Services Compensation Scheme (Royaume Uni); Esisuisse (Suisse); Fondo de Garantía de Depósitos de las Instituciones Financieras (Nicaragua); Fondo de Garantías de Entidades Cooperativas (Colombie); Fondo de Garantías de Depósitos de las Instituciones Financieras (Nicaragua); Fondo de Garantías de entidades Cooperativas (Colombia); Fondo de Garantías de Instituciones Financieras (Colombie); Fondo de Seguro de Depósitos (Pérou); Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (France); Fondo de Garantía de Depósitos, Banco Central del Paraguay; Fundo Garantidor de Créditos (Brésil); Fundo Garantidor do Cooperativismo de Crédito (Brésil); Fondo de Seguro de Depósitos (Honduras); Guernsey Banking Deposit Compensation Scheme (Guernesey); Hellenic Deposit and Investment Guarantee Fund (Grèce); Hong Kong Deposit Protection Board; Indonesia Deposit Insurance Corporation; Institut National de Garantie des Dépôts (Liban); Instituto de Garantía de Depósitos (Salvador); Instituto para la Protección al Ahorro Bancario (Mexique); Interbank Deposit Protection Fund (Italie); Islamic Republic of Iran Deposit Guarantee Fund; Jamaica Deposit Insurance Corporation; Jersey Bank Depositors Compensation Board; Jordan Deposit Insurance Corporation (Jordanie); Kazakhstan Deposit Insurance Fund; Kenya Deposit Insurance Corporation; Korea Deposit Insurance Corporation (Corée); Malaysia Deposit Insurance Corporation; National Deposit Insurance Fund of Hungary; Nigeria Deposit Insurance Corporation; Norwegian Bank's Guarantee Fund; Palestine Deposit Insurance Corporation; Philippine Deposit Insurance Corporation; Savings Deposit Insurance Fund of Turkey; Seguro de Depósitos Sociedad Anónima (Argentine); Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (Maroc); Singapore Deposit Insurance Corporation; State Agency for Deposit Insurance and Bank Resolution (Croatie); Swedish National Debt Office (Suède); West African Monetary Union Deposit Insurance Fund.

**Associés :** Auditing Association of German Banks; Bangko Sentral ng Pilipinas (Philippines); Bank Al-Maghrib (Maroc); Bank of Algeria; Bank of Mauritius; the National Treasury and South African Reserve Bank; the Ministry of Finance (Iles Vierges Britanniques); the Qatar Central Bank.

**Partenaires :** Alliance for Financial Inclusion; Asian Development Bank Institute; Association of Supervisors of Banks of the Americas; Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos; European Bank for Reconstruction and Development; European Forum of Deposit Insurers; Inter-American Development Bank; International Bank for Reconstruction and Development (The World Bank); International Monetary Fund (IMF); the SEACEN Centre; the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision; the Union of Arab Banks and the U.S. Department of the Treasury-International Affairs; Office of Technical Assistance (OTA); Banking Financial Services Team.